

POLITIQUE DE PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Suite au plan d'amélioration de la prise en charge de la douleur 2006-2010 et de façon structurée avec la mise en place du CLUD (Comité de LUTte contre la Douleur) en décembre 2016, le Pôle Santé Sarthe et Loir a décidé de définir sa politique de prise en charge de la douleur dans le respect de l'Article L .1110-5 du code de la santé publique « ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance, prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »



Ainsi le Pôle Santé Sarthe et Loir, via le CLUD, s'engage à :

- ✚ Respecter le contrat d'engagement de prise en charge de votre douleur, joint au livret d'accueil
- ✚ Sensibiliser tous les personnels soignants sur l'importance de l'évaluation systématique de votre douleur et de sa prise en charge pour améliorer la qualité des soins :
Informé le personnel sur les différents outils d'évaluation de la douleur afin d'optimiser le choix en fonction de la douleur du patient
- ✚ Intégrer systématiquement dans la démarche de soins :
 - La prévention des douleurs provoquées par les soins et / ou examens
 - Le traitement ou le soulagement de la douleur aiguë et de la douleur chronique
 - L'utilisation des protocoles élaborés
- ✚ Sensibiliser les soignants à obtenir votre participation dans la prise en charge de votre douleur en vous écoutant, vous soutenant et vous aidant à en parler

Les professionnels s'engagent à :

- ✚ Assurer la traçabilité et la continuité des soins par l'utilisation d'un dossier médical informatisé et d'outils harmonisés
- ✚ Inscrire dans le programme du CLUD la réflexion et la réalisation d'actions visant à une meilleure prise en charge de la douleur avec la participation active de soignants référents douleur
- ✚ Mettre en place un plan de formation des personnels soignants et mesurer son efficacité
- ✚ Offrir des consultations de douleurs chroniques réalisées par des praticiens algologues et des infirmières spécialisées répondant aux attentes et besoins des patients
- ✚ Evaluer régulièrement la prise en charge de la douleur par des audits ciblés et la satisfaction des patients par leurs suivis

Validé en CLUD, le 02 mai 2023

QUAL-RI-0021 V3